

DÉLIBÉRATION
du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe

Séance du 14 avril 2025

Délibération n° 2025 – 14/04/2025 – 2

Verbatim du conseil d'administration du 12 mars 2025

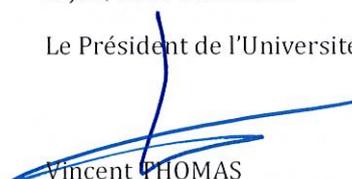
- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts,
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe

Effectif statutaire : 38 Membres en exercice : 38 Quorum : 19 Membres présents : 22 Membres représentés : 6 Total : 28	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 28 Pour : 28 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le verbatim du conseil d'administration du 12 mars 2025.**

Dijon, le 15 avril 2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

P.J. : Verbatim du conseil d'administration du 12 mars 2025

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site Internet de l'établissement

**Verbatim du conseil d'administration provisoire
de l'Université Bourgogne Europe
Séance du 12 mars 2025**

Membres élus de l'université de Bourgogne

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Madame Marie-Claude BRINDISI (procuration à Monsieur Stéphane TIZIO),
Monsieur Bruno DOMENICHINI,
Monsieur Luc IMHOFF,
Monsieur Vincent THOMAS,
Monsieur Stéphane TIZIO.

Membre absent

Madame Emmanuelle PUCÉAT.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Laurent BRACHAIS,
Madame Peggy CÉNAC-GUESDON,
Madame Elsa LANG RIPERT (procuration à Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND),
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND.

Membres absents

Monsieur Paul ALIBERT,
Monsieur Lionel CROGNIER.

Collège des personnels BIATSS

Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur Éric DAUBIGNEY (procuration à Monsieur Bruno DOMENICHINI),
Madame Michaële HERBST,
Madame Virginie KILANI,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN,
Monsieur Oumar SOW.

Collège des usagers

Membres présents ou représentés

Monsieur Jean FEVRE,
Madame Lia GODINHO (procuration à Monsieur Maxence ROULLIAT),
Monsieur Maxence ROULLIAT,
Monsieur Antoine SABATIER (procuration à Monsieur Maxence ROULLIAT).

Membres absents

Madame Tahani BAUDOUX,
Madame Thaïs MASSON.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,
Monsieur Denis HAMEAU,
Madame Laurence KLEIN (procuration à Monsieur Denis HAMEAU),
Monsieur Brice LETHIER (procuration à Monsieur Vincent THOMAS).

Membres absents

Madame Xavière CASTANO,
Madame Laetitia MARTINEZ,
Madame Marylin VANTARD.

Personnes présentes à titre consultatif

Madame Valérie BORDE, Directrice du pôle finances,
Madame Cristina BUSQUET-PARETS, Représentante de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière de l'Université Bourgogne Europe,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint,
Monsieur Ludovic RICHARD, Agent comptable.

Représentants des établissements-composantes et associés de l'EPE « Université Bourgogne Europe »

Etablissements-composantes

Membre présent ou représenté

Madame Amel NAFTI, École nationale supérieure d'art de Dijon (ENSA).

Membre absent

Madame Anne-Léonore DARDENNE, École supérieure de musique Bourgogne-Franche-Comté (ESM).

Etablissements associés

Membres présents ou représentés

Madame Laurence ATTUEL-MENDES, BSB Dijon Bourgogne,

Monsieur Lionel PASCINTO, CHU Dijon-Bourgogne.

Membres absents

Monsieur Charles COUTANT, Centre régional de lutte contre le cancer Georges-François Leclerc (CGFL),

Monsieur Jean-Yves HEBRARD, École supérieure d'arts appliqués de Bourgogne (ESAAB),

Monsieur Jean-François HOCQUET, CESI École d'ingénieurs, campus de Dijon,

Madame Laurence MANGENOT, ESTP École spéciale des travaux publics du bâtiment et de l'industrie Paris, campus de Dijon,

Monsieur Cyril VALLÉE, École supérieure d'électronique de l'Ouest (ESEO), campus de Dijon.

Invités

Madame Lisa ANDREINI, Commissaire aux comptes, Cabinet Deloitte et associés,

Madame Sandrine BOCQUET-ROUSTAN, Responsable référente contrôle interne, comptable et budgétaire,

Monsieur Nicolas CUENIN, Fondé de pouvoir de l'agent comptable,

Monsieur Dominique DELMAS, Conseiller spécial du Président de l'université,

Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,

Monsieur Fabrice HERVÉ, Vice-président délégué au budget, finances et pilotage,

Madame Valérie LORENTZ, Directrice du pôle des ressources humaines,

Madame Carine MICHEL, Vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire.

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles : Messieurs Ameur Aïchi, Jean-Marc Bourgeon, Madame Annie Favier.

Ordre du jour

I - Informations du Président.....	1
<u>Point A</u> : Points soumis à discussion	
II - Approbation du verbatim du conseil d'administration du 11 février 2025.....	2
III - Question financière Compte financier de l'exercice 2024.....	2
IV - Question relative à la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) Calendrier année universitaire 2025-2026 : bornes et suspension des cours.....	14
<u>Point B</u> : Points adoptés sans débat	
V - Tarifs, subventions et dons - Catalogue général des EUD - Sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'Université Bourgogne Europe.....	15
VI - Compte rendu des conventions hors subvention.....	15
<u>Point C</u> : Questions diverses	
VII - Motion.....	16

VERBATIM
du conseil d'administration provisoire
de l'EPE Université Bourgogne Europe
Séance du 12 mars 2025

La séance est ouverte à 9h30
sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université Bourgogne Europe

-:-:-:-:-

Le Président.- Bonjour à toutes et à tous. Je vous propose de démarrer cette réunion du dernier conseil d'administration de « l'ancien temps » puisque on arrive à la fin de la période transitoire. Les élections ont eu lieu. Demain aura lieu un CA sous sa nouvelle forme issue des élections, avec l'élection du président. La semaine prochaine, le CA désignera les vice-présidents délégués, on achève petit à petit ce cycle institutionnel.

I – Informations du Président

Le Président.- Au-delà de cette question électorale qui nous a beaucoup occupés ces derniers temps, au titre des informations du premier point de l'ordre du jour qui vous a été communiqué, peut-être deux événements qu'il convient de souligner.

Le premier, c'est la visite ministérielle sur le campus de Dijon, la visite de François Rebsamen qui est Monsieur le Ministre maintenant, après avoir été Monsieur le Maire, Monsieur le Président de Dijon métropole, maintenant Monsieur le Ministre de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation. Cette visite du ministre se situait dans le prolongement du sommet sur l'intelligence artificielle qui a été organisé à Paris la même semaine et François Rebsamen a souhaité, en tant que ministre, prendre connaissance de ce qui se pratiquait sur ce sujet, on sait que c'est extrêmement important. On en parle tellement d'ailleurs qu'on finit par penser que c'est une tarte à la crème. Mais il y a une réalité derrière cette actualité, et donc c'est un vrai sujet, un sujet majeur et notamment il voulait savoir ce qui se passait sur son territoire. C'était sa première visite officielle en région Bourgogne-Franche-Comté, en lien avec de nombreux partenaires, il y avait DECA BFC notamment. On l'a accueilli à Polytech, un lieu qu'il connaissait, il avait participé à l'inauguration des nouveaux locaux de Polytech il y a moins d'un an et ça a été l'occasion justement de présenter au ministre toute une série de projets de très bonne qualité qui sont en déploiement ici et sur le territoire et qui concernent aussi bien le projet CAIRE, également le projet de datacenter de l'UBE, on est en train de construire la deuxième tranche du datacenter et on voit que la question des datacenters est extrêmement importante puisque c'est une question qui fait écho à la maîtrise des données, à la souveraineté des données. Ça c'est extrêmement important et je crois que ces investissements sont des investissements sur l'avenir, sur notre capacité à assurer notre autonomie et notre indépendance vis-à-vis de puissances étrangères qui, un jour, peuvent être les meilleures alliées du monde, et puis le lendemain, sans doute les ennemis les plus féroces que nous pourrions rencontrer sur certains sujets. Et l'actualité internationale nous le montre, on est face à une espèce de maelström où finalement les alliances d'un jour sont les mésalliances du lendemain et je crois que dans tous les domaines quels qu'ils soient, de la recherche, de l'enseignement supérieur, sur l'université d'une manière générale, mais également ceux des données et de l'immatériel, il y a une nécessité d'assumer et d'assurer notre souveraineté, notre maîtrise tout simplement, souveraineté c'est peut-être sans doute un grand mot. Donc tout cela a été fait avec des partenaires, avec le CESI, avec Paris School of Business, avec le CNAM, avec les Arts et métiers, et ça a été l'occasion vraiment de montrer la dynamique du territoire dans ce domaine-là.

L'autre événement important qui rejoint d'une certaine manière aussi l'actualité internationale et les valeurs que nous pouvons défendre, c'est la venue de Riss, directeur de Charlie Hebdo, le 4 mars au soir, dans l'amphi Aristote, en présence de plus de 460 participants. Ça a été un moment très fort, il est venu grâce à l'organisation de l'association Génération Charlie qui est présidée par Martin Lom, qui est un jeune journaliste originaire de Toulouse et qui organise un Tour de France des universités avec Riss pour parler des 10 ans de l'attentat contre Charlie Hebdo, mais des attentats, des trois jours de massacre qui ont eu lieu et qui ont commencé par l'attentat contre Charlie Hebdo. C'était un moment pas seulement émouvant, au début c'était émouvant parce qu'on s'est rappelé les victimes, mais

après c'était des vraies discussions de fond sur ce qu'est la liberté de penser, d'expression, sur la manière dont il faut résister. Il faut savoir que Riss est entouré d'une armée de policiers en permanence. Une anecdote à la fois triviale, mais tout à fait significative, il voulait aller aux lavabos, eh bien la police a déjà fouillé l'ensemble des sanitaires avant de l'autoriser à rentrer et toute sa vie est comme ça, c'est ça la liberté d'expression et sincèrement, il en paye dans sa vie. Non seulement, il a été blessé lors de l'attentat, il a été laissé pour mort par les auteurs de l'attentat et depuis, sa vie, c'est ça. Donc la liberté d'expression, ce n'est pas seulement un concept qu'on enseigne dans les facultés de droit ou ailleurs, dans les écoles, etc., c'est aussi du concret. Et ça a été, je crois, un témoignage, il n'en a pas parlé à titre personnel, il ne s'est pas du tout mis en avant, il a mis en avant tout le travail qui est fait à Charlie Hebdo et puis ce travail de résistance à l'intimidation et au terrorisme. Donc, vraiment très bien. La soirée a été animée par Maël Bonnaire, qui est un étudiant d'un master de droit public de l'UFR Droit, sciences économique et politique. Il l'a fait avec un talent incroyable, c'était vraiment très bien et on avait le dessinateur Juin qui dessinait, ses dessins étaient projetés sur l'immense écran de l'amphi Aristote au fur et à mesure qu'il dessinait. J'ai pu récupérer un dessin original que je vais faire encadrer et poser dans le bureau du président. Ça ne sera pas le mien, les futurs présidents l'auront dans leur bureau. Et c'est un petit dessin assez drôle, c'est celui qui a donné lieu à un franc rire de l'assistance, on voit l'amphi Aristote et Platon, et puis deux personnes, sûrement du pôle patrimoine, qui déposent l'enseigne amphi Aristote et Platon et c'est marqué « pourquoi Charlie Hebdo existe-t-il ? Pour éviter ça » et à la place d'amphi Aristote, il est inscrit sur le fronton, amphi Cyril Hanouna. Il y a eu une franche rigolade au moment où il a terminé le dessin et vraiment la chute était bonne aussi dans la théâtralisation, d'une certaine manière, de son dessin et ça a bien fait rigoler tout le monde. Et il y a eu plein d'autres dessins qui étaient vraiment incroyables, un talent fou et il les a donnés aux uns et aux autres. Donc je lui ai demandé à la fin si on pouvait les diffuser aussi sur le site Internet de l'université. Ça sera fait, alors ce n'est peut-être pas fait encore aujourd'hui, je n'ai pas vérifié mais ça sera fait, on pourra le faire à l'occasion des actualités sur cet événement. Donc une belle session de réflexion, de témoignages, il n'y a pas eu de pathos, pas du tout, mais en revanche l'expression d'une réelle conviction de continuer dans le sens de nos valeurs.

C'est à peu près tout ce que je voulais livrer comme informations à votre connaissance. Si vous voulez parler de choses ou d'autres que j'aurais oublié, n'hésitez pas à vous manifester. Sinon on peut rentrer dans les points de l'ordre du jour avec le point II et je donne la parole à Stéphane Tizio, vice-président du CA, pour la suite.

Point A : Points soumis à discussion

II – Verbatim du conseil d'administration du 11 février 2025

M. Tizio.- Merci Président, Bonjour à toutes et à tous. Je vous propose de rentrer dans l'ordre du jour de notre conseil qui comporte aujourd'hui évidemment un gros point sur les questions financières, mais auparavant, il s'agit d'approuver le verbatim du conseil d'administration du 11 février dernier. Est-ce qu'il y a des remarques particulières à faire sur ce verbatim ? S'il n'y en a pas, je vous propose de l'adopter.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

26 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie. Et nous passons au point III de notre ordre du jour concernant les questions financières, notamment la présentation du compte financier de l'exercice 2024. Pour ce faire, je vais laisser la parole aux personnes de l'art, Nicolas Cuenin et les commissaires aux comptes. Comme vous le savez, nos comptes doivent être certifiés.

III – Question financière Compte financier de l'exercice 2024

Mme Andreini.- Bonjour à tous.

Pour vous présenter un petit peu le contexte de notre mission, notre objectif c'est de vous apporter une assurance raisonnable sur la régularité, la facilité et la fiabilité des comptes et des états financiers. Notre périmètre se concentre essentiellement et uniquement sur la comptabilité générale ou patrimoniale. Nous ne regardons pas tout ce qui est comptabilité budgétaire. Et on va faire attention au référentiel applicable qui est le recueil des normes comptables des établissements publics. Chaque année, on va actualiser notre connaissance de l'organisation des processus. On va faire attention aux faits marquants de l'année pour pouvoir recenser et hiérarchiser les risques. Ça va nous permettre d'adapter notre approche d'audit en fonction de ces risques, et aussi le niveau de contrôle interne qui sera plus ou moins fort en fonction de

chaque établissement. Et enfin, on va réaliser des tests de cohérence et de sondage pour couvrir ces risques d'audit.

Au niveau de l'uB, les points d'attention de l'année, en termes d'éléments de contexte, ce qu'on peut soulever, c'est la mise en service d'opérations financières pour environ 20 millions d'euros soit à peu près 4 millions d'euros de plus que l'année dernière. On note aussi des inventaires d'actifs immobilisés et donc, de ce fait, des sorties d'actifs amortis pour 3,1 millions d'euros. On note aussi un résultat bénéficiaire de 478 000€ qui est un peu inférieur à l'année dernière mais qui reste positif. En termes de zones de jugement et d'estimations, comme toutes les universités, ce sera partout pareil, ce sera les passifs sociaux et tout ce qui est heures complémentaires, droits à congés, rappel de paie. Ça va être aussi les charges à payer et tout ce qui est dépréciation pour créances douteuses. Au niveau des risques et des points d'audit identifiés, on met en lumière la reconnaissance des revenus et le respect du principe de séparation des exercices, tout ce qui est risque de fraude et tout ce qui va porter sur le patrimoine immobilier et en contrepartie le financement externe de l'actif. Ces points-là sont communs à toutes les universités. Enfin, un petit point sur tout ce qui est évolutions réglementaires. Donc côté référentiel comptable, il n'y a pas eu d'évolution mise à part une nouvelle norme sur les comptes consolidés, à l'exercice 2024 vous n'étiez pas concernés. Par contre, il y a eu un nouveau décret financier avec de nouveaux critères d'analyse de la soutenabilité, mais je pense que ce sera vu par l'ordonnateur et l'agent comptable, un petit peu plus tard.

Pour faire la conclusion de nos travaux et donc notre opinion, nous certifions les comptes sans réserve. Nous avons apporté une petite observation sur un paragraphe de l'annexe qui s'appelle *Changement de méthode comptable, présentation et comparabilité des comptes*. Ce paragraphe porte sur une régularisation de charges à payer au titre des exercices antérieurs pour 623 000€.

Ma présentation est terminée.

M. Cuenin.- La présentation qui est effectuée par le comptable s'attache aux éléments retraçant la situation patrimoniale, c'est-à-dire les états tels que le bilan, le compte de résultat et les grands agrégats comptables qui sont soumis à certification par les commissaires aux comptes, dont nous venons d'avoir le résultat.

La situation comptable à la clôture 2024, en résumé, donc un résultat comptable qui reste excédentaire mais proche de zéro. Une situation patrimoniale représentée par le fonds de roulement et la trésorerie qui est stable par rapport à 2023. Je vous présente quelques éléments de contexte. Par rapport aux différents exercices comptables que nous avons connus depuis 2010, en 2010, c'était le premier exercice soumis à certification des comptes. Donc c'est la 15^e année et ça fait 10 ans que nos comptes sont certifiés sans réserve, donc depuis 2015. Suite à deux exercices déficitaires en 2015 et 2016, un plan de retour à l'équilibre financier a été mis en œuvre de 2017 à 2019 et nous avons dû faire face ensuite, à partir de 2020, à la crise sanitaire qui a fortement impacté les comptes de l'établissement et, ce qui n'apparaît pas forcément dans la chronologie, également la crise inflationniste due à la guerre en Ukraine, qui a fortement impacté les comptes 2022-2023.

Dans les faits marquants qui avaient déjà été introduits par Lisa précédemment, nous parlions des travaux immobiliers, les mises en service d'opérations immobilières significatives qui ont encore été opérées sur l'exercice 2024 pour un total proche de 20 millions d'euros, ces opérations étant des opérations de réhabilitation de locaux déjà existants. On a comptabilisé également des sorties partielles pour prendre en compte le remplacement de composants pour 1,6 million. Donc les opérations immobilières les plus significatives : la restructuration du bâtiment droit-lettres en phase II, la rénovation énergétique de l'IUT du Creusot, la rénovation du bâtiment C à l'ISAT Nevers et l'accessibilité Chabot-Charny pour les montants qui sont retracés dans le tableau. Au niveau des travaux immobiliers toujours, les opérations relatives au plan de relance arrivent à leur terme. Ce qui a pour effet de voir le niveau des travaux immobiliers en cours baisser, de 20 millions à la clôture 2023 à 7 millions en 2024. Ce qui a également un impact à la baisse sur le besoin en fonds de roulement. Nous en reparlerons un petit peu plus tard. Et restent notamment dans les immobilisations en cours à la clôture 2024, l'extension du datacenter pour 1,8 million et la reconstruction des serres pour 1,2 million, qui seront mis en service probablement sur l'exercice actuel.

La correction de bilan également, dont nous avons parlé tout à l'heure, a été comptabilisée en report à nouveau pour régularisation de charges à payer au titre des exercices antérieurs pour 623 000€.

Un petit point sur le partenariat public-privé. C'est un contrat qui a été signé en 2013 avec la société Prisma 21 qui est une émanation de Bouygues, qui a donné lieu en 2015 à la mise en service de quatre ouvrages pour un montant d'un peu plus de 21 millions d'euros, dont la Maison internationale des chercheurs, l'I3M, le Multiplex et la rénovation thermique du bâtiment dans lequel nous nous situons aujourd'hui, pour une durée de 25 ans, donc la fin est prévue en 2040. L'État finance la part dette, les intérêts et ce qu'on appelle le gros entretien réparation, ce qui représente 93% des dépenses totales effectivement supportées par l'université après récupération éventuelle de la TVA. La part charges d'exploitation-maintenance et gestion reste à la charge de l'université, de même que d'autres coûts indirects. L'opération s'élève au total à 43 millions d'euros. En plus du coût des bâtiments, nous avons la charge d'intérêt, le gros

entretien réparation et d'autres charges de maintenance et de gestion courante. Nous avons payé pour le moment 16,8 millions et l'État a financé au total 15,3 millions, ce qui fait un solde en notre défaveur d'1,5 million, sans parler des coûts indirects.

Le résultat 2024 tel qu'il a été évoqué tout à l'heure, est excédentaire encore de près de 480 000€. Néanmoins, la baisse amorcée depuis 2021 se confirme. Nous avons connu une augmentation des charges de près de 4 millions en face d'une augmentation des produits pour un niveau moindre de 3,4 millions, ce qui donne une baisse du résultat par rapport à celui que nous avons connu l'an dernier d'à peu près 700 000€ pour arriver donc à ce résultat bénéficiaire de 479 000€. Le tableau retrace les grandes évolutions du résultat, en charges et produits, mais également entre événements structurels et conjoncturels. Je pense que c'est important à l'avoir en tête parce que pèsent sur le résultat, des événements structurels qu'on retrouve chaque année, une hausse des charges de personnel en 2024 qui s'élève à 4 millions et une hausse de la dotation aux amortissements et provisions qui augmente cette année d'1,7 million. Donc ça, ce sont des événements structurels qui pèsent sur le résultat mais nous avons par contre eu des événements conjoncturels qui sont propres à l'exercice, qui sont en faveur du résultat, à l'inverse. Une baisse importante des fluides de 2,4 millions, suite à un retour à des prix moins marqués par l'inflation et une hausse des produits de l'apprentissage d'1,8 million, c'est une hausse qu'on connaît depuis quelques années déjà, mais qui a vocation à s'arrêter à un moment donné.

Les charges de l'exercice ont une augmentation globale de 4 millions, notamment sous l'effet des charges de personnel qui connaissent une augmentation de 4 millions également, les charges de personnel c'est 78% de nos charges totales de l'exercice. Et donc, ces 4 millions se répartissent entre une augmentation des salaires et traitements et des charges sociales pour un montant équivalent l'une et l'autre, ce qui est classique. Au niveau des autres charges de fonctionnement, elles sont en revanche en baisse d'1,6 million, notamment comme on l'a évoqué, sous l'effet de la baisse des fluides pour 2,4 millions.

Au niveau des produits de l'exercice, ils sont en hausse globale de 3,4 millions. Pour les subventions qui sont, elles, en stagnation, notamment, et c'est notable, la subvention pour charges de service public qui est même en très légère diminution de 58 000€, les autres subventions sont globalement en très légère augmentation, ce qui traduit plutôt une stagnation. L'évolution de la subvention pour charges est en stagnation pour la première fois depuis quelque temps. Elle représente pour autant 77% des produits de l'exercice donc c'est bien notre première source de financement. Au niveau des autres subventions, ce tableau retrace notamment la part de chacune des subventions et on voit que parmi ces autres subventions, l'État est également notre premier financeur hormis la dotation, via les autres ministères et via les subventions que l'État nous verse via l'ANR, suivie ensuite de l'Union européenne et de la Région. Les autres produits d'exploitation qui incluent à la fois les ressources propres et la CVEC, augmentent de 2,1 millions, notamment cette année, on en a parlé également, sous l'effet de l'augmentation des produits de la formation par apprentissage pour presque 1,8 million. On parle bien des produits, pas des encaissements. C'est vraiment à droits constatés donc c'est ce qui est facturé et ce qui est inscrit en produits à recevoir. Et ce graphique met en lumière justement la part très importante de la formation par apprentissage dans ces autres produits d'exploitation qui représente 44%, suivie ensuite des droits d'inscription de la formation initiale et des droits de la formation continue.

Un petit point sur les provisions et dépréciations qui sont assez stables relativement d'une année sur l'autre. Nous avons une provision pour risque et charges qui enregistre les dettes dont le montant et l'échéance ne sont pas connus de façon précise, et nous trouvons pour l'université la provision pour compte épargne-temps qui représente les CET qui sont épargnés par les agents mais qui ne sont pas indemnisés et qui augmentent un petit peu chaque année, donc nous avons une augmentation de près de 300 000€ sur 2024.

Ensuite, nous avons des provisions pour dépréciation qui traduisent la diminution de valeur des éléments d'actifs, donc nous avons à l'université la dépréciation des créances clients et la dépréciation des titres de participation qui correspondent aux titres de la SATT Sayens, qui sont stables d'une année sur l'autre.

Nous en arrivons à la capacité d'autofinancement qui représente le niveau de ressources dégagées par l'établissement, permettant un apport de financement pour les acquisitions d'actifs ou d'immobilisations de l'exercice, dont l'évolution suit celle du résultat puisqu'il s'agit du résultat de l'exercice duquel sont retranchées les opérations non encaissables ou décaissables, c'est-à-dire qu'on retranche les amortissements, reprises, etc. On voit que l'évolution de la CAF est identique au résultat et cette CAF est retraduite ensuite dans l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés. Cette CAF de 6,5 millions ajoutée aux ressources de l'exercice qui correspondent au financement externe des actifs, c'est-à-dire aux subventions d'investissement à hauteur de 7,6 millions, donc ces ressources externes additionnées à la CAF, nous ont permis de financer la quasi-totalité de nos emplois sur l'exercice pour 14 millions d'euros ce qui a donné lieu à un très léger prélèvement sur le fonds de roulement, quasi nul, de 80 000€. Toujours sur l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés, nous trouvons l'évolution du besoin en fonds de roulement, donc c'est la différence entre l'actif circulant, c'est-à-dire les créances et le passif circulant

représenté par les dettes. Pour une entité, plus il est faible, plus c'est favorable à l'entité, c'est-à-dire que moins il pèse sur la trésorerie de l'établissement. Donc variations négatives d'1,5 million, ce qui est plutôt positif pour l'établissement. D'un côté, nous avons des créances publiques qui ont diminué fortement, donc qui dégagent du besoin en fonds de roulement, qui ont diminué de 4 millions d'euros suite à l'achèvement des opérations immobilières du plan de relance qui a donné lieu en fait à une baisse des produits à recevoir sur les financements d'investissements. Nous avons également des créances clients non publiques qui, à l'inverse, ont augmenté, donc qui, elles, pèsent sur le BFR, créent du BFR, suite notamment et principalement à la facturation en toute fin d'exercice de produits de l'apprentissage auprès du CFA Bourgogne pour 4,6 millions, on en parlera dans la présentation ordonnateur, je pense, qui ont été encaissés en janvier 2025, donc qui ont pesé sur le BFR et mécaniquement également sur la trésorerie. Pour autant, nous avons une trésorerie qui reste élevée pour 62,9 millions, avec une variation positive d'1,4 million sur l'exercice.

Quelques éléments sur le bilan, nous avons à l'actif immobilisé les immobilisations de l'établissement, des actifs circulants qui sont représentés principalement par les créances. Au passif, nous avons les capitaux de l'établissement et le passif circulant représenté à la fois par les dettes, les dettes fournisseurs et les avances reçues par les financeurs et les clients. Quelques éléments d'appréciation sur ce bilan, à l'actif immobilisé nous avons majoritairement des actifs immobiliers représentés par les terrains, les constructions pour près de 200 millions d'euros et 46% de ces actifs immobiliers sont en fait des actifs immobiliers qui sont affectés par l'État, par exemple, comme le bâtiment Mirande dans lequel nous sommes aujourd'hui. L'actif circulant est composé majoritairement de créances publiques à 67%. Au niveau des capitaux, ils sont composés majoritairement de financements d'actifs par l'État, donc principalement la mise à disposition par l'État des bâtiments tels que nous l'avons évoqué un peu plus haut et à 34%, des réserves et des reports à nouveau des exercices antérieurs.

Quelques éléments sur les investissements en 2024 qui sont, pour la première fois depuis 2020, en baisse, on retrouve le niveau d'investissement de 2020. Ce qui s'explique principalement par la fin des opérations immobilières du plan de relance.

Quelques éléments d'analyse prospective du résultat pour terminer. Le graphique qu'on présente chaque année met en corrélation le niveau du résultat en ordonnée, et en abscisse un ratio représenté par les charges de personnel ramenées à la dotation ministérielle. Et on voit donc la forte interdépendance entre ces deux agrégats. Donc nous avons un résultat qui est en baisse tendancielle ininterrompue depuis 2020, avec un taux de rigidité dont je pense que Fabrice va parler après moi, qu'on appelle aussi le ratio Dizambourg, qui est représenté donc par la masse salariale sur nos recettes encaissées, qui augmente, à l'inverse, dans les mêmes proportions. Pour 2025, un déficit est probable avec un taux de rigidité qui risque de se rapprocher du seuil de 83%, seuil retenu dans le nouveau décret financier. Quant à la situation de la trésorerie et du fonds de roulement, elle reste en revanche très favorable, mais elle sera dépendante des résultats comptables et des investissements à venir.

Je vous remercie, j'en ai terminé pour la présentation du comptable, je laisse la main à Fabrice.

M. Tizio. - Merci Nicolas.

M. Hervé. - Présentation du compte financier uB 2024, partie ordonnateur qui va reprendre les éléments budgétaires et comptables. Donc il y aura des redondances avec la présentation de Nicolas, et puis il y aura des éléments supplémentaires bien évidemment. Donc on est sur la réalisation, l'atterrissage du budget 2024, alors même que on est en cours pour un budget 2025 et que la prochaine perspective relativement rapide, ça va être le budget 2026.

Donc il y a des vrais écarts importants, c'est notable. Si je vous dis ça, c'est qu'en fait on a reçu récemment un merveilleux guide de 102 pages, régime financier des établissements, guide d'accompagnement, donc c'est bien, on a 102 pages d'accompagnement. Par exemple ratio Dizambourg, on a les détails des calculs, des petits exercices à appliquer, c'est super, on est très contents. Tout ça pour vous dire que il y a un changement sur la manière dont les établissements passent en plan de retour à l'équilibre financier, ce qui n'est pas négligeable, ça peut paraître anodin, mais en fait pas du tout. Et de fait, c'est pour ça que je vous parle des décalages. Là on regarde quelque chose qui est en n-1, on va avoir un budget qui va être en n +1, puisque prochainement il y a un BR qui va passer, en juillet, mais le prochain budget initial qu'on a en ligne de mire c'est celui de 2026. Donc on est n-1 n+1, il y a bien deux années de décalage donc c'est très éloigné et donc là on est sur un atterrissage qui nous dit tout va bien. Le message ne change pas par rapport à ce que disait Nicolas, tout va bien. Il faut l'avis du conseil d'administration sur un certain nombre de tableaux. On vote les tableaux 1, 2, 4 et 6 ce qui est tout à fait cohérent et logique avec un établissement. Donc là tout va bien à cette date et se pose la question du glissement qu'on connaît et j'y reviens à la fin, qu'on connaît et que connaissent tous les établissements au niveau national. On a encore eu dans l'AEF, je ne sais pas comment ça a été formulé, si c'est une motion ou un vote contre, en tout cas le CNESER, manifestement, n'est pas tellement d'accord avec l'allocation des moyens proposés par l'État, il

doit y avoir au final des diminutions, certains établissements augmenter, d'autres diminuer, mais en tout cas pour vous dire que la situation est connue d'avance, c'est que ce n'est pas réjouissant et que il n'y aura plus d'argent magique comme on a eu quand il y a eu une crise sanitaire. Là, il y a une autre crise qui est en cours et l'effort budgétaire, probablement, se portera un peu, mais à la marge, sur les universités, je ne suis pas sûr que c'est ce que les politiques, mais c'est un avis qui n'engage que moi, mais aient le plus en tête face à l'effort budgétaire potentiel pour les dépenses militaires. On aura probablement des contrats avec l'armée, c'est sûr, mais ce n'est pas ça qui va nous sauver. Donc ça veut dire que quoi qu'il se passe, s'il n'y a pas de ressources propres supplémentaires, on a un lent déclin que vous avez déjà vu dans la présentation de Nicolas au niveau comptable, pas au niveau budgétaire mais au niveau comptable, ça se voit sur le résultat, sur la CAF, sur deux indicateurs. Donc, c'est un point de perspective mais qu'il est important à avoir en tête.

On a donc un vote sur le tableau 1, c'est le tableau des emplois. Le plafond 2 peut bouger fortement d'une année à l'autre. C'est normal puisque ce sont des postes sur contrats de recherche et donc c'est au gré de l'avancement de nos contrats. On a des taux d'exécution relativement élevés, 97% quasiment, enfin 96% au final en termes d'ETPT, ce n'est pas incorrect. Donc ça c'est un premier point, il n'y a rien de particulièrement notable et il n'y a pas de diminution. Je vous rappelle sur le plafond 1 c'était un ajustement par rapport à ce qui avait été voté au budget initial, non pas que l'État nous a retiré des postes, mais que on avait toujours voté un plafond qui était le maximum théorique. Et suite à des discussions avec la tutelle, c'était plus raisonnable d'ajuster et, en 2023, un ajustement avait été mené pour se retrouver en phase avec la réalité. Ce n'est pas une diminution de postes de la part de l'État.

Ensuite, ce tableau que d'aucuns dans cette assemblée considère, n'est-ce pas Vincent, particulièrement appréciable. On voit deux choses, la comptabilité budgétaire et comptabilité générale. C'est uniquement ça le point à avoir en tête. J'ai pris ça dans la circulaire opérateur 2020. L'idée ce n'est pas de regarder le détail, c'est de se dire qu'on va voir deux choses successives qui ne sont pas complètement corrélées. On va notamment le retrouver sur un point important évoqué déjà par Nicolas, qui est l'apprentissage et les recettes de l'apprentissage qui, comme on va le voir, sont un petit peu déphasées entre le budgétaire et le comptable, ça se passe mal en budgétaire et ça se passe bien en comptable, si je résume grossièrement et je reviendrai sur ce point-là.

En budgétaire, tableau 2, qui est le grand tableau essentiel avec les autorisations budgétaires et les crédits de paiement, ça va nous amener au solde budgétaire. Vous avez les autorisations budgétaires par catégorie, donc d'abord la masse salariale qui est le gros de nos dépenses, comme le soulignait Nicolas précédemment, sans aucune surprise. On avait budgété 225 millions, on a exécuté 222, on a une exécution de 98,6 %. Ce qu'on voit ici, le point notable, c'est la colonne taux d'exécution où les taux ne cessent de s'améliorer. Ça vient de discussions avec les composantes et le pôle pilotage sur la partie masse salariale dédiée aux composantes et puis des ajustements réalisés par le pôle finances sur ce point, pour avoir une amélioration de nos taux d'exécution qui est un point de discussion avec notre tutelle, qui est un point important aussi dans le nouveau régime financier, on nous demande d'avoir des comptes avec des exécutions importantes et plutôt à plus de 90%, pour attester de la qualité, la sincérité de nos prévisions budgétaires. Donc là, on y est, mais on n'y est pas en fonctionnement, on est à moins que ça et ce que je répète au fil des ans et qui probablement évoluera doucement, on a une qualité d'exécution qui n'est pas la même entre le central et le local. C'est logique puisque il y a une forte dispersion au niveau du local entre plein de composantes différentes et c'est extrêmement compliqué. On a quand même toujours cette logique de silo qui existe chez nous où il faut que les collègues prennent l'habitude de réajuster quand ils savent qu'ils ne vont pas dépenser, quand on sait en avril que on va pas forcément avoir recruté un post-doc et qu'on avait budgétisé 50-55000€ pour une année, ce serait peut-être raisonnable de signaler qu'on ne va jamais dépenser tout cet argent, ça ne sert à rien de le garder en prévisionnel puisqu'on ne pourra pas payer plus cher les gens, on n'a pas le droit, et que cet argent ne sera pas dépensé. Il faut que cette habitude se prenne. Il y a des habitudes qui sont en cours, il y a de l'information qui se fait mais il faut qu'on avance sur ce point-là, donc ça s'améliore mais il n'y a pas de miracle, ce qui fait qu'au final on a un taux qui est de 98,6% pour l'exécution de notre masse salariale, qui au passage a été en permanence en progression depuis 2019 et avec une progression vraiment notable, 34 millions de progression en six ans, c'est une progression assez importante.

Les dépenses de fonctionnement figurent aussi dans ce tableau 2. Comme je vous l'ai indiqué, on a toujours cette sous-exécution qui se corrige, mais qui n'est quand même pas complètement bonne, on est à 79,6, donc 80% d'exécution ce n'est pas un chiffre extrêmement satisfaisant. On revient où on se situait, pré COVID. On a un niveau des dépenses qui a été contenu en très légère baisse et avec des facteurs peut-être conjoncturels comme évoqué par Nicolas tout à l'heure, tels que les fluides, l'électricité notamment avec 1,3 million en moins de fluides et puis des achats et fournitures aussi qui ont diminué. Côté investissements, on a une moindre réalisation en 2024 puisque c'est la fin du plan de relance et donc on a une baisse substantielle des investissements, on passe de 30 à 14 millions, soit 16 millions de diminution. C'est lié à un certain nombre d'éléments comme le datacenter, les équipements médicaux d'odontologie, le tomographe,

tout ça a été ajusté à la baisse. Ça ne veut pas dire que ça ne va pas se faire, mais que ça va se faire plus tard potentiellement.

Au niveau des recettes, on est avec 278 millions au global à peu près de recettes pour l'établissement, exécutées à hauteur de 97%. L'année dernière on avait sur-exécuté avec les retards de facturation de l'apprentissage. Là, on sous-exécute cette année ce qui n'est pas hors des habitudes et on a une exécution qui pourrait être accrue, ce serait mieux, ça ne pourrait que remplir de joie notre DGS, on est à 97%, à 99% ça serait mieux. Mais surtout il faut qu'on les récupère, au final ce n'est pas tant l'exécution que de récupérer à la fin toutes les recettes. Sur ces recettes, évidemment, sans aucune surprise, le gros de l'affaire, c'est la subvention pour charges de service public qui est de 217 millions sur les 280, masse salariale 197, fonctionnement 20 millions. Donc on voit que notre fonctionnement a diminué de manière notable, quand on regarde, 2023-2024, c'est ce qu'on a mis en masse salariale, ça a été pris en fonctionnement par l'État, ce qui est logique puisque il y avait du financement du surcoût énergétique et puis une subvention pour le datacenter et une exonération de droits qui était menée. La hausse de la masse salariale s'explique principalement avec les mesures nationales, la LPR et le rendez-vous salarial qui représentent une part significative et montre que c'est plutôt les décisions de l'État qui vont guider l'évolution de notre masse salariale plutôt que des décisions, je dirais locales, qui peu ou prou demeurent marginales. Sur les autres recettes, apparaissent les autres financements de l'État, donc la CVEC, les autres financements publics et les ressources propres. On voit que les principales ressources, ce sont les ressources propres et les autres financements publics. Si on en vient à l'analyse, quelques éléments de constat sur ces différents postes, sur les autres financements de l'État on a une diminution de l'ordre de 3,6 millions avec comme explication des finalisations de projets et sur la partie recherche une ANR qui a été ajustée. Pour la CVEC, on a une légère hausse parce que on a une légère hausse de notre nombre d'étudiants de l'ordre d'une centaine. Il y a peut-être eu un peu d'évolution de reversement par le CROUS mais si tel est le cas ça doit être marginal, c'est ce qui explique que notre CVEC est revenue à son niveau normal après le tour de passe-passe de 2022 où l'État avait pris 500 000 et que on ne récupère manifestement pas. Si je poursuis sur les autres financements publics qui augmentent de 4,8 millions, vous avez une hausse sur le secteur hors recherche et une baisse sur le secteur recherche avec quelques éléments d'explication, notamment une partie FEDER et l'avance des bourses Erasmus qui sont extrêmement impactantes. Les recettes propres diminuent de 5,6 millions, ce qui est notable puisque c'est ça qui permet d'assurer l'équilibre in fine de notre budget, avec notamment une baisse substantielle du budget apprentissage à moins 8 millions qui s'explique par des vrais problèmes de facturation, facturation tardive, décalage de facturation, ça veut dire que les années précédentes, on a eu des montants qui étaient plus élevés que prévu puisqu'on a rattrapé des décalages d'années antérieures, en 22-23 on a rattrapé les années précédentes, ce qui fait qu'on surestimait les budgets en apprentissage. Et cette année, on n'a plus ça et en plus on a des retards cumulés, ça fait un décalage extrêmement important qu'on ne retrouve pas au niveau comptable. C'est un problème budgétaire qu'on va traiter, il va falloir travailler en interne pour fiabiliser tout ça, il y a des problèmes de processus, de procédures probablement. Pour l'instant, on n'est pas sur une moindre réalisation de l'apprentissage, on n'y est pas encore puisque le nombre d'apprentis, les données que j'avais dans les inscriptions qui sont les remontées habituelles au 15 janvier, on avait 2671 apprentis cette année alors qu'on en avait 2415 l'année passée. Donc 200 apprentis de plus, en général c'est à peu près 7000€ un apprenti, ça donne une idée des montants qui sont perçus. Pour l'instant sur ce point-là il n'y a pas de risque, il y a un problème effectivement qu'on a diagnostiqué, des échanges sont prévus avec les différents acteurs que ce soit agence comptable, pôle finances, cellule Mariac et SEFCA donc on avance sur ce point et ensuite on discutera aussi avec le CFA du supérieur qui est un CFA externe, pour pouvoir absolument avancer sur cette question. On a une baisse de 700 000€ de la formation continue, ça c'est certainement plus structurel. Une réalité, c'est que la formation continue diminue. Si vous regardez notamment la partie qu'on appelle contrats de professionnalisation, il y en a de moins en moins, tout simplement parce que l'aide à l'embauche était nulle pour les contrats pro et elle était importante, 5 à 6 000€ pour les contrats d'apprentissage, voilà donc l'explication principale de cette baisse de recettes.

Au final, quand on confronte nos recettes et nos dépenses, on a un solde budgétaire légèrement excédentaire de 1,7 million. Ça, c'est pour les opérations budgétaires. Si on prend des opérations non budgétaires, elles sont très légèrement déficitaires, à hauteur de 260 000€, ce qui fait qu'in fine on va abonder notre trésorerie à hauteur de 1,4 million. L'année dernière on avait prélevé sur notre trésorerie, donc ça c'est tout à fait appréciable.

Si on regarde en termes d'indicateurs qui sont suivis par l'État et notre tutelle en général, les restes à payer, on reste sur des niveaux assez élevés, mais sur des niveaux peu ou prou habituels pour l'uB, hors partenariat public privé, puisque en 2024, on est à 14 millions quand on était à 12 l'année dernière. Il y avait vraiment une anomalie en 2022 mais ce qui est logique, c'est lié au plan de relance, les restes à payer c'est tout ce qui est exécuté en fin d'année, on a fait une dépense mais elle est payée l'année suivante. Donc il y avait eu une montée avec les plans de relance pour 2022. Donc notre solde budgétaire, ce léger solde budgétaire des opérations purement budgétaires, s'explique par des dépenses en baisse de 12 millions

expliquées par les fluides et la fin du plan de relance et nos recettes en baisse de 4,3 avec la fin du plan d'accélération de l'innovation régionale, plan Résilience 2 et des décalages de facturation liés à l'apprentissage. Et au global, une baisse de 7,6 millions du solde des dépenses et donc une hausse du solde budgétaire.

Sur la partie comptable, on a +4 millions de charges de personnel qui ne sont pas couverts par la subvention pour charges de service public mais par une baisse des charges de fonctionnement de 1,6 million et une hausse des ressources propres. J'aurai une analyse très proche et très légèrement différente sur un point de Nicolas. Les hausses de dépenses de personnel sont pérennes, on paye les gens, ça va être compliqué de diminuer les salaires. Les hausses de dotations aux amortissements, les reprises sur amortissements et provisions, c'est pareil, il y a des opérations immobilières qui ont été passées, on ne va pas pouvoir les faire disparaître, ces dotations d'amortissements elles seront toujours là. Quand bien même ce n'est pas une vraie dépense comptable, ça impacte quand même notre résultat comptable. Ça c'est pérenne effectivement. Et en revanche, sur la hausse des produits d'apprentissage, Nicolas parlait de conjoncturel, moi je n'irai pas jusqu'à conjoncturel, je dirais temporaire dans le sens où, alors, sauf si l'État change son modèle, puisque effectivement c'est le président Macron qui a décidé que c'était formidable l'apprentissage mais je ne sais pas s'il avait en tête d'opérer du financement déguisé de l'enseignement supérieur public et privé notamment. Je n'en suis pas si sûr que c'était ça qu'il avait en tête. C'était de créer du capital humain probablement, mais néanmoins, ça a amené en fait à un financement déguisé de l'enseignement supérieur public, mais pas seulement, le privé, il y a tout un débat actuellement sur ce point, comme on l'a vu récemment avec Galileo. Mais c'est un vrai financement. La question c'est à partir de quel moment on va savoir ce qui nous attend ? Parce qu'on ne sait toujours pas ce qui va se passer là, comment c'est payé pour les prochains contrats ? Ce qui est quand même un point non négligeable parce qu'il y a l'histoire de l'abondement, de combien est donné pour l'aide à l'embauche ? Ensuite, qui paie ? Là, il y a eu un rapport je crois de l'inspection générale enfin des gens qui contrôlent pour dire que ça ne marche pas bien, c'est ce que j'ai compris, sur les OPCO ils disent que ça ne va pas du tout les OPCO, peut-être qu'on va en fusionner. Sauf que il y a eu un point qui a été évoqué, à ma connaissance il n'y a pas eu d'autres nouvelles depuis, ce qui avait été évoqué, c'était de dire que le prochain financement ce sera une partie à hauteur de 80, 90% les OPCO, puis le reste ce sera les entreprises. Alors si c'est ça, reste à voir comment ça va être organisé puisque manifestement on est sur des négociations dites de marchands de tapis quand on est sur du reste à charge dans l'apprentissage, les entreprises ne veulent pas payer, il y a des contentieux, etc., ce qui veut dire que c'est un métier qu'on sait faire mais c'est un métier qu'on devra savoir faire beaucoup, beaucoup plus qu'on ne le fait actuellement, le contentieux, et donc il faut à la limite un service dédié vu les montants à l'œuvre et le nombre de contrats d'apprentis qu'on a. Donc, voir ce que ça va donner. Pour l'instant, on a une hausse de nos produits, c'est très bien, tout va bien, corrélé avec le nombre de contrats, si on est à 200 contrats à 7000€, on est dans cet étiage, mais la question c'est jusqu'à quand ? Ça c'est un vrai point potentiel de bascule. Et puis il y a eu une baisse nette des fluides et ça c'est absolument imprévisible, on ne sait pas, eu égard au contexte géopolitique, ce qui peut se passer, mais en tout cas ça nous a aidé cette baisse des prix d'électricité. Donc au final on se retrouve toujours dans la même situation. On est une université autonome avec une dépendance extrêmement importante à l'État et à l'argent de l'État.

Sur les indicateurs qui sont souhaités, c'est très corrélé, aucune surprise, dans un établissement comme le nôtre, la CAF et le résultat net, on voit que le résultat est proche. Nicolas évoquait la possibilité tout à fait réaliste et raisonnable que en 2025, en compte financier, on ait un résultat net déficitaire, ça ne veut pas dire que la CAF sera déficitaire, mais elle ne sera pas forcément très glorieuse, elle ne sera pas très très positive et c'est ça qui nous permet d'investir et d'éviter de prélever sur notre fonds de roulement. Donc, au final, sur ces indicateurs en lien avec la capacité d'autofinancement, on voit que notre fonds de roulement est globalement stable, même il est stable, il est à 64,6 millions, comme l'an passé. Notre trésorerie augmente légèrement du fait d'un besoin en fonds de roulement un peu moindre. On est donc avec un fonds de roulement mobilisable hors provisions et on est très prudentiel quand on dit ça, de 37,2 millions. Le fonds de roulement mobilisable qui vous est proposé, et ce n'est pas des choses fléchées, de la trésorerie fléchée par exemple, c'est un document en plus qui fera partie du vote du conseil d'administration, sur combien on a de mobilisable sur 37,2 millions ? Combien on mobilise ? 14,4 millions. Donc, combien il reste à la fin ? 22,8 millions. Idéalement, il faudrait qu'à la fin il reste zéro puisque l'idée c'est que l'établissement ait presque sanctuarisé tous ses investissements. D'un côté ce n'est pas notre cas, c'est le cas de certains établissements, il y en a même qui ne peuvent plus investir mais on en est loin pour le moment. Si vous reprenez des documents passés, on a un document plus réaliste en termes d'évaluation, il y a eu des évaluations qui ont été réévaluées à la baisse comme les toitures, elles ont été réévaluées de manière plus réaliste, étanchéité des toitures, on est à 2 millions, l'an passé on était à plus que ça, on devait être au double, donc on a quelque chose d'assez réaliste pour fonctionner et qui pourrait être un message envoyé à l'État, de dire, a minima, voilà ce qu'il nous faut et il nous faut bien plus que ça puisque après on n'aura pas assez de toute façon pour gérer nos (*mot inaudible*).

Au final, par rapport au décret financier, il y a trois critères, il y a un ancien critère qui est le critère de résultat, lui, on le passe, si on devait savoir si on doit aller vers un plan de retour à l'équilibre financier ou pas, on le passe puisque il n'est plus valide, mais quand même, il est à + 400 000. Maintenant, il y a trois critères principaux qui sont proposés, pas que, puisque après il y a aussi le critère de sincérité des comptes et il est en lien avec les niveaux d'exécution et qu'on va essayer de corriger, mais les niveaux d'exécution passeront en retrait dès lors que les critères financiers seront remplis. C'est ce qui préoccupe le plus l'État quand on voit le décret. On a donc trois critères, le fonds de roulement net global qui est un critère budgétaire et qui se calcule uniquement sur une base budgétaire qui est le fonds de roulement net global divisé par les crédits de paiement hors investissements x 365, avec un seuil de vigilance à 15 jours, on était à 111 jours en 2022, 91 en 2023 et 88,5 en 2024. La diminution se ralentit, ça a baissé mais on est largement au-dessus du seuil prudentiel, six fois le seuil prudentiel. La trésorerie, on a un critère à 30 jours, on était à 100 jours, on se maintient à 87, à peu près 87-86, donc on est largement au-delà du seuil. Ça a été évoqué en euros donc on est à plus de 60 millions d'euros de trésorerie et de fonds de roulement, ce qui est aussi notable, les euros c'est important parce que les jours ne donnent pas des euros. Et il y a un dernier point qui est le taux de rigidité sur lequel je reviens en toute fin parce que c'est un point en lien avec ce qui peut nous amener à nous retrouver en plan de retour à l'équilibre financier. Récemment, il y a des établissements, une université parisienne où il y avait de l'administration provisoire, c'est le rectorat de Paris qui a fait le plan de retour à l'équilibre financier. Donc ce n'est pas quelque chose qui est absent, ça arrive pour l'instant aux autres, mais ça n'arrive probablement pas qu'aux autres. Donc il faut qu'on ait en tête que, potentiellement, dans les années à venir, c'est le point sur lequel je reviendrai, c'est un point important, le point de calendrier. Donc on voit que les marges se resserrent avec au global, je l'ai déjà évoqué, une situation nationale des universités qui n'est pas forcément la plus merveilleuse qui soit, un risque majeur lié au financement de l'apprentissage pour nombre d'établissements et du financement insuffisant de notre masse salariale et plus de financement du GVT et au ministère les gens n'en parlent même plus quand on a des réunions, ça n'existe pas le GVT, ce n'est plus financé mais ça n'existe pas et c'est des dizaines de millions d'euros qui viennent impacter notre budget. Donc, ce qui m'amène à ce dernier point du taux de rigidité, tout se resserre autour de ce taux de rigidité, de notre masse salariale qui augmente d'un côté avec nos produits qui peuvent diminuer avec l'apprentissage en arrière-plan. Si, à la fois, notre masse salariale augmente et que nos produits stagnent ou diminuent parce qu'il y a moins de réalisations sur l'apprentissage, notre taux de rigidité, qui est le rapport entre la masse salariale mesurée comptablement et les produits encaissables, le ratio augmentera mécaniquement. Si on retrace l'évolution, on était à 80% à la fin du PREF, je suppose, 2018, le PREF était passé, on était à 80%.

Le Président.- La dernière année de PREF, c'est le budget 2019, donc là on est au milieu du gué.

M. Hervé.- C'est ça, donc on se retrouve avec un ratio qui diminue jusqu'en 2020 et puis il y a des campagnes d'emploi, normales, qui amènent forcément du GVT et donc on a un ratio qui augmente, on est à 81% en 2023, on passe à 81,7% en 2024. On ne gagne que 0,7, donc on peut se dire si on fait des estimations au doigt mouillé, ce n'est jamais simple de faire ça sur des budgets aussi complexes, mais on n'a jamais pris plus d'un point. Mais ce n'est pas parce que ce n'est jamais arrivé que ça ne peut pas arriver, on n'a jamais pris plus d'un point, là il faut 1.3 pour qu'on commence à franchir ce critère. Sur les autres critères, raisonnablement, on ne devrait pas les franchir en compte financier. On peut penser que le compte financier 2025 devrait passer encore ces critères, je dis bien raisonnablement ça ne veut pas dire que c'est la réalité absolue, mais raisonnablement on devrait passer. Alors pourquoi je vous dis ça ? Parce que, manifestement, ce qui déclenche la procédure de PREF, c'est le fait qu'on a un critère de soutenabilité non rempli en compte financier. Là, on en n'a pas donc on ne déclenche rien. Si en 2025, par hypothèse, on n'a rien, on ne déclenche pas non plus le plan de PREF. Ce qui se posera comme question, c'est le vote du budget initial n+1. C'est pour ça que je vous parlais de ces décalages n-1 n+1. On est sur le n-1, on va voter le n +1, en n +1, on aura des critères de soutenabilité non remplis. C'est évident puisque on ne va pas améliorer notre qualité de projection budgétaire en cinq mois, faire des miracles en quelques mois et arriver à avoir des critères qui passent. Si vous vous rappelez, le budget initial 2025, on a un taux de rigidité qui est à 86,7. Donc on va tout faire dans l'établissement pour améliorer la qualité de la prévision budgétaire. Mais ce n'est pas ça qui va déclencher un PREF, le recteur décide si il y a PREF ou approbation du budget, ça ce sera la question qui se posera. Mais le point vraiment de difficulté, c'est le prochain compte financier, le prochain jalon important c'est le prochain compte financier.

Le bilan, au final, c'est de dire, on est dans une situation où on remplit, on passe les critères, il n'y a pas de problème, la situation financière, au regard du décret financier, est saine. Il faut améliorer le point sur lequel on travaille et il faut qu'on avance, il faut améliorer la qualité de la prévision budgétaire et puis ensuite il reste à voir si l'État financera plus ses universités ou pas.

Merci beaucoup pour votre écoute.

Le Président. - Merci pour cette présentation assez complète Monsieur le Vice-président au budget et aux finances. Peut-être, mettre en évidence trois points.

Le premier c'est que les commissaires aux comptes, que je remercie pour le travail qu'ils ont réalisé, certifient les comptes sans aucune réserve depuis 10 ans maintenant, ça n'a pas toujours été le cas dans notre établissement. Ça montre une chose, c'est que le travail réalisé par les services comptables et financiers, ici représentés et bien représentés, est de qualité et il est régulier dans la qualité, donc vraiment merci. C'est extrêmement important parce que vous êtes un peu les yeux de l'établissement s'agissant du budget et des finances, et si on est aveugle, on ne peut pas faire grand-chose, et ça c'est un élément très important.

La deuxième remarque concerne le résultat comptable, alors le résultat comptable, il est très sincèrement meilleur à ce à quoi on s'attendait. On s'attendait à être en déficit cette année. On n'y est pas. On aboutit à un résultat comptable de 479 000€ positif, donc un excédent mais ce qui a parfaitement été mis en perspective par les précédents intervenants, ce résultat comptable baisse drastiquement. On était en 2021, à un peu plus de 11 millions, en 2022 on est sorti à 5,3 millions, l'année dernière 1,1 million sur l'exercice 2023 et donc là on est à 479 000€. On a une baisse régulière, cela a été très bien expliqué. Ça ne tient pas à la gestion de l'établissement par les services, ni aux décisions politiques d'engagement financier, ça tient essentiellement aux mesures nationales prises par l'État, qui ne sont pas compensées par lui. Le premier effet de la réglementation nationale sur notre budget, c'est le GVT qui n'est pas compensé depuis, de mémoire, au moins 2018. En cumulé, on avait fait le calcul en fin d'année 2024, on doit être à 14 ou 15 millions d'écart que l'université paye finalement en raison de l'augmentation de l'indice de rémunération de l'ensemble des personnels dont le salaire compose la masse salariale de l'établissement. Donc, vous imaginez l'impact de ces 14 ou 15 millions d'euros sur le résultat comptable. Si on les avait, évidemment, la situation ne serait pas du tout la même, c'est une évidence. Ne serait pas non plus du tout le même, le taux de rigidité. Le taux de rigidité, c'est le rapport masse salariale/budget. Là, on nous explique et de manière totalement véridique, réaliste, que notre taux de rigidité augmente. Mais si il augmente c'est parce que il y a eu le GVT, il y a eu les mesures Guerini, il y a eu le rendez-vous salarial, etc., et toutes ces mesures-là n'ont pas donné lieu à une compensation totale. Et encore, on a une bonne surprise pour 2025, c'est que la loi de finances qui a finalement été votée, prévoit la compensation du CAS Pensions et pour nous le CAS Pensions, c'était une promesse de dépense supplémentaire de 3,4 millions non compensée. Heureusement il y a une compensation donc on va à peu près s'en sortir. Mais on voit bien que la tendance qui est la nôtre résulte de décisions qui ne sont pas les nôtres. Moi, je veux bien assumer toutes les décisions qu'on prend, pas de difficulté, mais la dégradation du résultat net de l'établissement depuis 2020 vient de mesures qui sont prises au plan national. Il y a un autre facteur qui a été très impactant, et là ça ne tient pas à l'État, très clairement, c'est la guerre en Ukraine et on sait très bien que la guerre en Ukraine a provoqué un effet inflationniste sur l'énergie, sur le coût des matériaux, tout à fait important et qui a véritablement pesé, là aussi, et qui continue de peser, même si Fabrice Hervé l'a souligné tout à l'heure, on revient à des tarifs des fluides plus raisonnables, mais on ne revient pas aux tarifs antérieurs à la crise ukrainienne, à la guerre en Ukraine, donc ça continue de peser aussi. Donc ça, on en est comptable par fonction mais pas par décision, ça c'est très clair. Donc, des éléments de contexte qui nous échappent complètement et qui échappent complètement aux universités françaises. J'ai entendu hier à la radio, que 60% des universités présentaient un compte de résultat déficitaire. Donc nous, on est encore excédentaire, c'est mieux que ce à quoi on s'attendait, on s'attendait à être déficitaire, très clairement. Donc il y a un effet peut-être un peu conjoncturel sur des rentrées, sur des choses, etc., ces événements faisant qu'on s'en sort correctement. Il y a une enquête qui a été lancée par France Universités et on y a répondu, on a transmis nos éléments budgétaires et de compte financier et de compte de résultat. À France Universités, on est en train de faire l'analyse globale de la situation des universités. Donc ces 60% je ne sais pas d'où ils sortent. Je pense que c'est une estimation de la presse. On aura quelque chose de beaucoup plus précis dans les semaines à venir via France Universités. J'en rendrai compte évidemment aux administrateurs de l'université Bourgogne Europe et à la communauté d'une manière générale.

En dépit de ce résultat comptable diminuant de manière importante, notre capacité d'autofinancement se stabilise pour la deuxième année consécutive aux alentours de 6,5 millions d'euros. C'était 6,44 l'année dernière, il y a un pouillème d'écart, mais qui n'est pas, à mon avis, significatif. Ce qui est significatif c'est, qu'est-ce que la capacité d'autofinancement ? C'est un point essentiel. Pourquoi ? Parce que c'est ce qui atteste de notre capacité dans la gestion du budget à recharger notre fonds de roulement pour les investissements futurs. C'est ce qui nous permet de reverser dans le fonds de roulement de l'argent qui va être utilisé, alors non pas pour la masse salariale, mais pour du bâtimentaire, pour du matériel lourd, d'investissement, donc, grosso modo, c'est ce qui nous permet de garder un peu d'autonomie sur ce que nous désirons faire en tant qu'établissement autonome selon le code de l'éducation. Selon les sources de financement, ça a été démontré, cette autonomie est somme toute assez relative, mais n'empêche que nous jouons le jeu de cette autonomie pour garder un peu la main sur notre stratégie d'établissement. Donc ça c'est vraiment très important et puisque notre capacité d'autofinancement alimente notre fonds de

roulement, ce fonds de roulement s'élève aujourd'hui à 64 610 000€, j'arrondis un peu, il est stable là aussi. Ça nous permet de constituer la provision que nous demande le décret financier pour garantir les paiements de masse salariale, de fonctionnement, en cas de difficultés pour l'État et notamment par exemple, lorsque l'État a des difficultés pour établir une loi de finances. Ça fait un peu référence à ce qui s'est passé au cours des semaines dernières ou des mois derniers. Cela permet aussi de conserver une marge qui est indispensable aux investissements que nous devons réaliser à l'avenir. On vous soumet un tableau qui affecte certaines sommes à la réfection des toits, des équipements, la rénovation énergétique, etc., qui vous a été présenté tout à l'heure par Fabrice Hervé. C'est grâce à cet argent, finalement, que on peut mener ces travaux qui sont absolument indispensables pour maintenir un niveau d'équipement et un niveau d'infrastructure d'une université de rang mondial, ce que nous sommes, et ça, c'est quelque chose. L'enjeu est là, que sommes-nous et comment utilisons-nous le budget qui est à notre disposition et comment le gérons-nous pour maintenir ce que nous sommes, voire pourquoi pas progresser dès lors que c'est possible ?

Je terminerai par un nouveau mot de remerciement, d'abord à tous les services qui ont participé à l'élaboration de ce compte financier et vous avez vu que c'est un travail considérable, le service comptable, les services financiers, pilotage, notamment, et évidemment, je remercie aussi la direction générale des services parce c'est aussi sa patte et la qualité de son travail qui nous permettent véritablement de présenter quelque chose qui est loin d'être défavorable au regard des indicateurs qui sont les nôtres, même si la tension porte sur le compte de résultat. Et puis je remercie aussi les vice-présidents qui ont été associés à l'élaboration de ce travail parce que c'est le fruit d'un dialogue entre la gouvernance et les services techniques au sens noble du terme.

Nous nous tenons maintenant à la disposition des membres du conseil d'administration qui souhaitent échanger sur ces éléments financiers, sur ce compte de résultat, compte financier aussi et puis, dans la mesure du possible, répondre à vos questions, aux interrogations, à vos observations.

Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- Je voulais partager avec vous un certain nombre d'éléments qui nous ont été transmis par les collègues du SNESUP qui siègent au CNESER, qui ont fait un travail de comparaison sur, aussi bien la loi de finances 2024 que les projections 2025. Et donc le premier point sur la loi de finances 2024, par rapport aux précédentes années, c'est quand même une première, alors je ne sais pas, si on remonte plus loin, à quel point c'est une première, mais globalement sur l'ensemble des établissements, sur l'ESR, il y a un sous-financement de 1,2 milliard d'euros, si j'arrondis, pour 2024, les recettes ne compensent pas les dépenses, donc il y a un décalage de 1,2 milliard, ce qui est quand même important. Au niveau de l'université de Bourgogne, donc sur les indicateurs usuels qu'on regarde régulièrement, si on regarde la subvention de charges pour service public par étudiant, ce qu'on note, c'est que l'université de Bourgogne fait partie de la moitié des établissements qui voient leur subvention pour charges de service public par étudiant diminuer sur 2025. Et donc quand on compare à la moyenne des autres universités qui ne sont déjà pourtant pas si riches que ça, il manque 4,4 millions d'euros pour l'université de Bourgogne. Si on regarde le taux d'encadrement en agents pour 100 étudiants, il manque 390 emplois à l'université de Bourgogne. Sur les autres indicateurs, on en a parlé tout à l'heure. Alors personnellement j'ai regardé ces résultats par rapport au bilan qu'on avait reçu sur le précédent mandat et il y a un désaccord de chiffres qui s'explique par le fait que ces chiffres ont été calculés à partir de data ESR et on n'est pas tout à fait d'accord sur les chiffres data ESR, donc en réalité, si je prends avec les chiffres qui étaient dans nos documents, c'est pire. C'est encore pire que ce qui est calculé là, puisque l'État considère qu'on a 28000 étudiants par exemple, donc tous les indicateurs par étudiant sont encore pires que ce que je viens de vous dire et donc ma question c'est, qu'est-ce qu'on fait maintenant pour réagir face à cette situation ?

On a la chance, alors je ne sais pas si on doit dire la chance parce que je pense que si on est encore positif, c'est parce qu'on a eu ce plan de retour à l'équilibre qui fait qu'on est parti de moins loin que les autres établissements et donc on est un peu en retard par rapport aux autres sur le mur qui nous attend. Mais il n'empêche que il y a urgence de faire quelque chose aussi bien au niveau global que local. Parce que comme vous l'avez dit, c'est un répit mais si on continue sur cette trajectoire là, ça risque d'être compliqué dans les années à venir.

Le Président.- Que fait-on ? D'abord on en parle, ensuite on s'unit aussi au sein de France Universités. En tout cas, c'est l'action que je mène. L'autre point c'est que sur les chiffres, je suis absolument d'accord, les chiffres de data ESR ne reflètent pas notre situation et je l'ai remonté à plusieurs reprises à la DGESIP qui m'a dit « on va regarder ». L'écart de traitement sur la SCSP, j'ai eu l'occasion de le dire, même en direct à un ministre qui n'est pas resté très longtemps, Patrick Hetzel, je lui ai dit, « à comparer la situation avec notre sœur, l'université de Franche-Comté, si, rapporté au nombre d'étudiants, nous avons la même subvention pour charges de service public, nous aurions, rapporté au nombre d'étudiants au réel, ceux qu'on accueille, pas ceux qui sont dans data ESR, on aurait plus de 43 millions d'euros de plus, soclés,

par an. Je ne fais aucun reproche à notre voisine, pas du tout, au plan national, c'est comme ça partout. Je faisais partie de la délégation de France Universités qui est allée rencontrer Patrick Hetzel fin novembre, j'ai expliqué ça, je leur ai dit, ils découvraient les choses, j'ai dit « mais c'est comme ça à l'échelle nationale, c'est comme ça partout ». En fait, on avait calculé, c'est un peu plus ancien que les chiffres que tu viens de donner, on avait calculé qu'il y avait trois catégories d'universités dans les dotations, celles qui sont - ça ne veut pas dire qu'elles sont riches et qu'elles sont dans l'opulence - celles qui sont dotées, on va dire convenablement, il y a celles qui sont intermédiaires et il y a un troisième tiers qui est en dessous. Nous on est dans le troisième tiers et on est au niveau supérieur du troisième tiers c'est-à-dire qu'il y a pire que nous. Par exemple, Angers, c'est une catastrophe, c'est une catastrophe totale. On a milité également devant le ministre, j'ai pris la parole pour lui dire, mais Monsieur le Ministre, cet écart de traitement n'est pas supportable. Et à chaque fois qu'on en parle au ministère, qu'est-ce qu'on nous répond ? « Vous n'avez qu'à faire comme les écoles d'ingénieurs, vous n'avez qu'à vous entendre entre vous puis nous proposer des critères ». Donc l'État nous dit « c'est nous qui finançons donc on fait ce qu'on veut » mais c'est à nous de déterminer les critères de financement. J'ai dit au ministre qu'on est dans des situations tellement éloignées les unes des autres qu'il n'y a pas de dénominateur commun, sinon qu'on n'a pas assez, ça c'est clair et l'État nous demande d'être aussi performant que Yale, Harvard, Berkeley et Stanford mais avec 1/10 du budget de ces universités. Donc, je lui ai dit, « faites-nous une proposition, que l'État nous fasse une proposition de critères d'allocation des moyens pour que un étudiant en sciences tech, un étudiant en droit, un étudiant à l'IAE, etc, qu'il soit à Dijon, à Besançon, à Paris, à Paris c'est différent parce qu'il y a sans doute des charges supplémentaires induites par le territoire, mais que un même étudiant ait une subvention pour charges de service public équivalente partout en France ». Donc, j'ai porté cette parole, je l'ai dit, j'ai insisté. Le ministre a changé, il va falloir refaire ce même travail. En réalité, on voit bien que l'État, de ce point de vue-là, mène une politique stable, pas dans le bon sens à mon avis sur l'ensemble de l'ESR, quels que soient les gouvernements en place, je pense qu'on a la même tendance depuis plus de 10 ans. Je soumetts mon analyse depuis plus de 10 ans et quels que soient les gouvernements et quelle que soit la tendance politique des gouvernements, c'est la même politique qui est en place. Et nous, quand les choses se passent bien, c'est grâce à l'État, et quand ça se passe mal c'est parce qu'on ne sait pas gérer, on ne pilote pas assez bien, etc. Non, je suis désolé d'abord c'est faire injures au travail qui a été fait, vous voyez la qualité du travail, d'une part, et d'autre part, ça donne une image de nous, c'est un terme que j'ai entendu à la DGESIP lors du COMPT, pour Bercy, on serait des « punks à chiens ». C'est ce que j'ai entendu. Et j'ai répondu à mon interlocuteur que je trouve particulièrement dommage que lorsque nous invitons les fonctionnaires des finances publiques à venir voir ce que l'on fait de l'argent public sur nos campus, ils n'ont jamais le temps de venir.

Voilà le contexte du dialogue entre les opérateurs de l'État que nous sommes et l'État lui-même et notamment l'État dans sa partie régaliennne du budget et la perception que l'État a de ce qui se passe sur ses territoires de manière générale et sa cécité entretenue par son refus de faire la démarche de s'intéresser, non pas seulement au macroscopique, mais au microscopique, ce que nous représentons aux yeux de l'État. Je pense qu'on a besoin, effectivement, d'une politique différente, je ne crois pas du tout à l'argent magique, comme ça a été dit tout à l'heure, je ne crois pas du tout à ce système dans lequel l'argent coulerait à flot. Mais qu'on cesse de nous faire le procès de l'inconséquence et de l'incapacité à gérer les deniers qui nous sont confiés. Qu'on vienne vérifier sur place comment ça se passe, sérieusement, et que ensuite l'État prenne aussi ses responsabilités en mettant en œuvre un principe que le Conseil constitutionnel utilise tous les jours, qui est le principe d'égalité. Et pas seulement devant les charges publiques, mais aussi dans l'allocation des ressources publiques.

On le dit, on le fait, est-ce qu'il y a des moyens d'action, alors moi après je ne suis pas représentant syndical, je suis juste chef d'établissement, rien de plus. Mais n'empêche que, en tant que chef d'établissement, ce que je dis là c'est ce que je constate depuis cinq ans et comme l'engagement de l'État d'une manière générale, c'est peut-être aussi un problème français, c'est-à-dire au-delà de l'État parce que l'État finalement, a à sa tête des femmes et des hommes politiques qui sont élus et je n'ai pas le sentiment chez mes voisins, que il y ait une conscience très aiguë de l'enjeu de la recherche et de la formation supérieure, pour la France et pour l'Europe, je n'ai pas le sentiment. Pourtant, quand on voit ce qui se passe au plan international pour la recherche, par exemple, je me dis que on devrait être sans doute un peu plus sensibilisé collectivement à ces questions-là et sans doute que la politique de l'État en serait également modifiée.

Je suis désolé de pas avoir de réponse concrète. J'ai une réponse qui repose sur une analyse politique mais politique dans le sens affaires de la cité, pas dogmatique.

Denis ?

M. Hameau.- Je vais rajouter un peu ma vision. Il y a un petit moment que je suis dans le CA et je vois les choses évoluer d'année en année et là on est dans un moment où, en fait, on est juste au-dessus de la ligne de flottaison en réalité, pour reprendre ce qui nous a été présenté, et plus on avance, plus la ligne de flottaison est de plus en plus basse, ou elle monte, ça dépend. On n'est pas loin de couler et on est juste en

train de respirer. Moi, je le vois comme ça. Alors ça, c'est le fruit finalement d'une mécanique de gestion et c'est nécessaire, je pense qu'on ne peut pas être responsable si on ne gère pas. Donc, c'est nécessaire, mais la mécanique de gestion, normalement elle est au service d'une vision politique. Ce qui est embêtant, là, dans ce qu'on se dit, c'est qu'il n'y a pas de vision politique, moi je ne la vois pas, pourtant, je suis élu et je fais de la politique, enfin, j'essaie d'en faire bien. Et ça, c'est problématique parce que on parle de souveraineté, on parle de se défendre, on parle de la santé, on parle de plein de sujets dans lesquels le territoire est engagé, l'alimentation, le tourisme, l'activité économique et si il y a un endroit, enfin il y en a plusieurs mais si il y a un endroit où on devrait, au regard de tous ces enjeux-là, avoir une vision politique, c'est bien l'université, l'éducation au sens large. Ça c'est problématique. Parce que quand j'entends que on a une baisse programmée de 1,5 milliard, alors certes, il faut gérer la dette, il y a plein de choses, on est tous conscients de la situation dans laquelle on est, mais après, c'est des choix politiques. C'est là que moi je partage ce diagnostic qui est, mais enfin, c'est quoi la vision qu'on propose pour ce pays ? C'est la vraie question en fait et au-delà de ça, c'est comment on construit cette promesse républicaine ? Si on ne sait pas la construire à l'école au sens large, on a un vrai souci. Je pense qu'on est, dans cette mécanique budgétaire et de gestion, au bout d'un modèle, donc ça veut dire qu'il faut le revisiter et avoir du courage politique pour le faire. Et en fait, depuis que je siége dans cette instance, donc depuis 2016, je vois que de ministres en ministres successifs, on garde les mêmes mécaniques, ou prou, on ramène, via l'apprentissage, un peu de ressources. Mais en fait on ne traite pas le fond de l'affaire, le fond de l'affaire c'est comment on organise l'égalité républicaine dans les territoires, pour les jeunes qui veulent se former et qui demain iront dans des entreprises et qui créeront la valeur et la croissance sur les territoires et cette question-là elle n'est pas adressée en fait. Donc on a des bureaucrates qui font leur job mais si la ligne politique n'est pas donnée, ils ne peuvent que faire de la gestion.

Ne soyons pas désespérés, on flotte, c'est déjà pas mal, mais enfin ce n'est quand même pas un objectif, où est-ce qu'on va une fois qu'on flotte ? Comme j'ai la chance de voir de temps en temps un ministre, je vais lui dire qu'il manque 43 millions à l'université quand même. Alors peut-être qu'il faut l'écrire, que l'université dise que compte tenu des critères, compte tenu de ce qu'on nous donne, compte tenu des indicateurs... Ça ne fera pas tout mais... Et je pense que France Universités doit évidemment faire bouger les choses. Et puis, il se trouve que en octobre, on accueillera le congrès de l'association des villes universitaires de France à Dijon, donc c'est aussi l'opportunité d'essayer de pousser et d'essayer de faire avancer ça par le bas, puisqu'il y en a beaucoup dans cette situation-là. Vous avez tout notre soutien pour le faire et donc on essaiera par le haut et puis on essaiera par le bas, d'autant plus qu'on se réunit à nouveau demain et que on est dans cette perspective quand même enthousiasmante d'un projet sur le territoire, d'établissement public expérimental. Donc on a la base qui est positive pour le faire, il y a de l'enthousiasme à faire ça, mais enfin y a quand même un vrai sujet de fond sur quelle vision politique, quelle allocation des moyens, quelle autonomie aussi ? Parce qu'au fond, quand on pose la question de l'autonomie, qu'on a 80% de taux de rigidité et qu'en deux minutes on peut perdre 2 millions et que le seuil il est vraiment sur l'épaisseur du trait, il faut se poser ces questions-là, je crois, si on veut être responsable politique.

Le Président.- La première autonomie, c'est celle de construire un budget. S'il n'y a pas de marge, que des dépenses obligatoires quasiment, il n'y a pas...

M. Hameau.- Ça me fait beaucoup penser à ce qui se disait sur les collectivités lors du précédent gouvernement éphémère, on disait en gros, le problème de la dette c'est les collectivités, à peu près. Donc, quand on ne regarde pas les choses en face et qu'on ne pose pas les bons diagnostics, on ne peut pas trouver les bonnes réponses. Je pense que la première chose c'est de se poser les bonnes questions.

Le Président.- Bruno ?

M. Domenichini.- La vision politique, mais j'espère vraiment me tromper, la vision politique elle est la privatisation de notre enseignement supérieur. Je crois que c'est assez clair quand même. On nous donne comme exemple les universités anglaises. Alors, encore une fois, c'était un article que j'ai lu, je ne me suis pas penché sur la question, je ne suis pas un spécialiste de l'éducation mais j'avais lu que les universités anglaises font globalement un bénéfice de 8 milliards, alors je ne sais plus si c'est de livres ou d'euros, mais elles font un bénéfice de 8 milliards. On connaît le coût d'une année d'université en Angleterre et pourtant elles sont attractives. Je pense que il y a un décideur politique ou un conseiller d'un décideur politique qui a dû prendre ça comme modèle, regardez les écoles privées en Angleterre, ça fonctionne, ça marche, ça rapporte de l'argent, nous on a un système éducatif qui est certes égalitaire, qui est certes réparti sur la totalité de notre pays, que ce soit en métropole ou que ce soit en outremer, qui coûte de l'argent, les Anglais n'en dépensent pas et ils font de l'argent avec ça. Moi je pense que c'est vers ça qu'on se dirige, ça me semble assez clair. Il y a des écoles privées qui font un bénéfice très important, j'en ai déjà parlé en CA, rappelez-vous. Nous, on est sur la ligne de crête. Je pense que la philosophie à la tête de l'État, la privatisation, la

marchandisation de l'enseignement supérieur est quelque chose qui est en marche. Alors effectivement, ce n'est pas annoncé. Je ne pense pas que ça soit une vision politique qui soit annoncée avec courage. Mais pour moi, elle est là en filigrane derrière, et on y va tout droit. Et la question effectivement, c'est comment on fait à l'échelle de notre université, à l'échelle de notre établissement pour essayer de contrebalancer ça ? Et la question elle n'est pas simple. Mais à mon avis, la vision politique elle existe, elle est claire. Et encore une fois, j'espère me tromper.

Le Président.- Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? S'il n'y a pas d'autres interventions, je propose de passer à la délibération.

M. Tizio.- Passons à la délibération. pardonnez-moi, mais comme d'habitude, l'exercice est un petit peu fastidieux. Je dois vous livrer l'intégralité de la délibération.

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 2 431 ETPT sous plafond et 364 ETPT hors plafond
- 277 831 328,80 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 222 295 334,35 € en personnel
 - 40 809 761,10 € en fonctionnement
 - 14 726 233,35 € en investissement
- 276 612 412,38 € de crédits de paiement dont :
 - 222 295 334,35 € en personnel
 - 40 251 701,95 € en fonctionnement
 - 14 065 376,08 € en investissement
- 278 281 239,60 € de recettes
- 1 668 827,22 € de solde budgétaire excédentaire

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution comptable suivants :

- 1 410 563,21 € de variation positive de trésorerie
- 478 718,90 € de résultat patrimonial (résultat bénéficiaire)
- 6 504 659,61 € de capacité d'autofinancement
- 80 216,83 € de variation négative de fonds de roulement (prélèvement sur le fonds de roulement)

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 478 718,90 € en report à nouveau créditeur et de ne rien affecter en réserves.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Le rapport du ou des commissaires aux comptes est joint à la présente délibération.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

26 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie. Nous allons continuer l'ordre du jour avec le point IV qui concerne une question relative à la commission de la formation et de la vie universitaire et notamment l'adoption du calendrier annuel universitaire pour l'année 2025-2026 en ce qui concerne les bornes et les suspensions de cours. Carine Michel, tu as la parole.

IV – Question relative à la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU)

Calendrier année universitaire 2025-2026 : bornes et suspensions des cours

Mme Michel.- Bonjour à toutes, bonjour à tous. Le calendrier qui vous est proposé est conforme à celui qui a été présenté les années précédentes. Pour faire exception aujourd'hui, je ne vous ai pas présenté de diaporama parce que le point est relativement bref.

La première partie concerne les bornes universitaires, le tableau qui vous est présenté vous indique la date de début de l'année universitaire et la date de fin de l'année universitaire. Concernant le cycle licence, les L.AS, les licences avec option accès santé et le PASS parcours d'accès spécifique santé, la date de début d'année universitaire est fixée au 1^{er} septembre 2025 et la date de fin d'année universitaire au 31 août 2026.

Pour certaines formations spécifiques, des rentrées anticipées peuvent être prévues et pour cela elles seront indiquées dans le calendrier spécifique de la formation. Pour le cycle master, pour les BUT, pour les diplômés d'ingénieurs, pour les diplômés de formation de santé sans stage obligatoire en septembre, le début de l'année universitaire est indiqué au 1^{er} septembre 2025 et la fin de l'année universitaire au 31 août 2026. Et pour le cycle master, pour les BUT, pour les licences professionnelles, les diplômés d'ingénieurs, les diplômés de formation en santé avec un stage obligatoire en décembre, nous avons la même date de début et la date de fin d'année universitaire est décalée au 31 octobre 2026.

Le deuxième point concerne les périodes de suspension de cours. Le calendrier qui vous est présenté est établi conformément à l'arrêté du 7 décembre 2022 fixant les vacances scolaires. Lorsque la période de suspension de cours est limitée à une semaine, le choix résulte d'une concertation avec l'UMLP avec laquelle nous avons des formations co-accréditées. Si vous regardez le tableau qui vous est présenté, pour les vacances de la Toussaint la suspension ira du samedi 25 octobre 2025 au lundi 3 novembre 2025. Cette période de suspension n'est pas obligatoire, elle est laissée à la discrétion des composantes. Pour les vacances de Noël, il s'agit de la période du 20 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026. Pour les vacances d'hiver, la période va du samedi 14 février 2026 au lundi 23 février 2026 et pour les vacances de printemps, la période va du samedi 4 avril 2026 au lundi 20 avril 2026. Dans ce cadre général s'inscrit le calendrier propre à chaque formation qui peut aménager des exceptions relatives aux situations suivantes : des périodes de stage et des périodes en alternance, également des formations co-accréditées avec d'autres établissements et des formations conduisant aux diplômes d'État de santé. La présentation du calendrier des bornes et des suspensions de cours a reçu un avis favorable à l'unanimité du groupe de travail CFVU.

M. Tizio.- Merci Carine, est-ce qu'il y a des remarques au sujet du calendrier de cette prochaine année universitaire ? Pour ceux qui avaient l'habitude de l'exercice, vous constatez que il s'est quand même beaucoup allégé par rapport à l'adoption du tableau Excel comportant plusieurs pages qu'on avait à examiner et à voter précédemment, donc merci pour cette simplification. Est-ce qu'il y a des remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter ce calendrier universitaire.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

26 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

Point B : Points adoptés sans débat

V – Tarifs, subventions et dons – Catalogue général des EUD – Sorties d'inventaire – Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'Université Bourgogne Europe

M. Tizio.- Nous passons désormais au point B des points examinés au conseil d'administration, c'est-à-dire que ce sont des points adoptés sans débat, sauf demande expresse bien sûr au sujet de ce que je vais vous présenter. Donc ça concerne deux points, les tarifs, subventions et dons, catalogue général des éditions universitaires de Dijon, les sorties d'inventaire, les conventions et contrats emportant versement de subventions ou engageant l'Université Bourgogne Europe. Donc est-ce qu'il y a des remarques ou des demandes particulières concernant les dossiers dont il est question ici ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter ces tarifs, subventions et dons, le catalogue général des éditions universitaires de Dijon, les sorties d'inventaire et les contrats et conventions portant versement de subventions ou engageant l'Université Bourgogne Europe.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?

26 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie

VI – Compte rendu des conventions hors subvention

M. Tizio.- Le deuxième point dans les points B, c'est un compte rendu des conventions hors subvention. Là, il ne s'agit pas d'un vote mais d'une simple prise d'acte. À moins qu'il y ait des remarques, nous pouvons considérer que le conseil d'administration prend acte du compte rendu de ces conventions hors subvention.

Le conseil d'administration prend acte du compte rendu des conventions hors subvention

Point C : Questions diverses

Motion

M. Tizio.- Je vous propose de passer au point C, questions diverses et nous avons reçu une motion présentée par les Étudiants indépendants. Est-ce que vous voulez présenter votre motion ?

M. Fèvre.- Le 18 février dernier, pendant les élections étudiantes, des violences sont survenues à l'UFR Sciences et techniques, c'est quelque chose qu'on trouve inacceptable. À travers cette motion, nous souhaitons que l'université rappelle ses valeurs de liberté démocratique et d'expression et nous souhaitons également que des sanctions soient prises contre ces individus.

M. Tizio.- Très bien, vous avez présenté synthétiquement votre motion, si vous voulez je peux en donner lecture à l'ensemble du conseil d'administration. Donc, il s'agit d'une motion déposée par les Étudiants indépendants qui s'intitule Condamnation des violences survenues lors des élections aux conseils centraux.

Motion déposée par *Étudiants Indépendants* Condamnation des violences survenues lors des élections aux conseils centraux

Le Conseil d'Administration de l'UBE, réuni en séance le 12 mars 2025, exprime sa plus grande fermeté et son indignation face aux actes de violence qui ont marqué les récentes élections aux conseils centraux de notre université.

Ces violences, qu'elles soient verbales ou physiques, ont eu lieu au sein de l'UFR Sciences et Techniques dans la matinée du 18 février 2025. Elles ont opposé des individus dans une volonté manifeste de perturber le bon déroulement du processus démocratique. Ces actions ont eu pour objectif d'intimider les candidats et les électeurs. Elles sont absolument inacceptables. Celles-ci constituent une violation flagrante des principes démocratiques et des valeurs de respect, de dialogue et de pluralisme qui doivent régir notre institution.

L'UBE rappelle que l'université doit être un lieu d'expression libre et ouverte, où chaque étudiant doit pouvoir exercer ses droits civiques, y compris son droit de vote, sans craindre la violence ou les pressions. Toute forme d'intimidation ou de violence est une atteinte grave aux fondements de notre démocratie universitaire et doit être rejetée sans réserve.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de l'UBE appelle à la plus grande fermeté à l'encontre des auteurs de ces violences. Il est crucial que ces comportements soient sanctionnés de manière exemplaire, afin de garantir la préservation de l'intégrité de notre institution et d'assurer que les prochaines élections se déroulent dans un climat de sérénité et de respect.

Le Conseil d'Administration de l'UBE réaffirme son engagement indéfectible pour une université démocratique, ouverte et respectueuse, et appelle à une vigilance accrue pour empêcher la répétition de tels incidents.

Voilà, j'ai donc donné lecture de cette motion qui, de mon point de vue, n'appelle pas de commentaire particulier, elle me semble tout à fait appropriée, d'une part à la situation, et puis elle réaffirme les valeurs effectivement démocratiques de collégialité qui doivent cimenter un établissement d'enseignement supérieur. Il n'y a pas de problème, en ce qui me concerne, à l'adopter telle quelle. Est-ce qu'il y a des remarques à propos de cette motion ?

M. Hameau.- Je trouve très bien que les étudiants prennent en main cette affaire et nous demandent de faire ce vote.

M. Tizio.- Si il n'y a pas de remarque particulière, tant sur le fond que sur la forme, je vous propose de l'adopter et donc d'émettre un avis favorable à cette motion.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

26 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Elle est donc adoptée à l'unanimité, je vous remercie. Et je laisse la parole au président pour clôturer le débat.

Le Président.- Bien, merci beaucoup, merci pour la qualité des échanges que nous avons eus ce matin. C'est un conseil d'administration important, ça nous permet de faire un peu le bilan et un tour d'horizon du contexte à travers la question du budget, principalement. C'est le dernier CA de la période transitoire. C'est le dernier CA de l'uB, on entre dès demain dans une nouvelle ère, celle de l'établissement public expérimental, donc merci beaucoup à vous toutes et à vous tous pour votre participation. Et pour bon nombre d'entre vous, à demain matin 9h00.

Bonne journée à vous. Et à bientôt.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h40)

Le Président

Vincent THOMAS